



Un programme d'aides pour les commerçants et artisans d'AgglopoLe Provence



Un programme d'aides pour soutenir des centres-villes et villages d'Agglo



*« Renforcer l'attrait
et le dynamisme
des 17 communes
d'Agglopolo Provence »*

Le commerce et l'artisanat sont essentiels à la qualité de vie et à l'animation de nos centres villes et villages.

A ce titre, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) constitue un levier puissant pour soutenir les artisans et les commerçants d'Agglopolo Provence.

La démarche FISAC doit permettre de renforcer l'attrait et le dynamisme de nos communes.

Elle se déroule sur plusieurs années avec un véritable partenariat entre les acteurs économiques locaux, les chambres consulaires, les municipalités, et Agglopolo Provence.

Le FISAC s'adresse avant tout aux acteurs du commerce de proximité : artisans, commerçants, entreprises de services. Elle concerne aussi les communes, dans le cadre des travaux de valorisation de leur cœur de ville ou village.

Nous souhaitons également que ce dispositif offre des moyens supplémentaires à toutes les associations du territoire, notamment en matière d'animations commerciales.

Gageons qu'avec le FISAC, nous pourrons tous ensemble maintenir la qualité de vie tant appréciée des 17 communes d'Agglopolo Provence.

MICHEL TONON

Président d'Agglopolo Provence
Maire de Salon-de-Provence
Conseiller Général

le commerce et l'artisanat pole Provence

> Un dispositif initié par l'Etat

Le FISAC est le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Ce dispositif, initié par l'Etat, permet d'aider les communes et les entreprises à conserver et consolider le commerce de proximité grâce à un projet de développement valable sur 3 ans.

> Les bénéficiaires du fonds

- Les commerçants, les artisans, et les entreprises de services.
- Les associations d'artisans et de commerçants.
- Les communes au titre des travaux destinés à valoriser les centres villes et les villages d'Agglopole Provence.

> Les actions concernées par le FISAC

- Des travaux de devantures commerciales pour les entreprises de centre-ville.
- Des animations commerciales et des opérations de communication.
- Des études permettant de mieux cerner le devenir commercial.
- Des travaux d'aménagements en faveur de l'activité économique (aménagement des centres villes, éclairage public...)

> Les aides mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif :

Différent types d'aides financières existent en fonction des actions programmées :

Animations commerciales et communication :

- de 25% à 50% pris en charge par l'Etat.

Investissement (travaux d'aménagement) :

- jusqu'à 20% pris en charge par l'Etat.

Réhabilitation de devantures commerciales et travaux de sécurité :

- 20% pris en charge par l'Etat,
- 20% pris en charge par Agglopole Provence,
- Le solde à la charge du commerçant / artisan (aides directes) sous réserve de l'enveloppe disponible.

Le territoire d'Agglopoie Provence couvert par le FISAC



Contacts

Pour vous aider dans
la procédure FISAC sur le territoire d'Agglopoie Provence :

Agglopoie Provence

Direction du Développement
Economique

197 Rue du Pavillon Imbert - BP 274
13666 Salon de Provence

Yveline Jean Desgraupes
Tél : 04 90 44 83 41

Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

Patricia Heyraud
Tél : 04 88 10 49 18

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

Olivier Jouteau
Tél : 04 90 99 08 10

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

Aurélie Baschiou
Tél : 04 91 32 24 06

www.agglopoie-provence.fr

Alleins • Aurons • La Barben • Berre l'Etang • Charleval • Eyguières
La Fare-les-Oliviers • Lamanon • Lançon Provence • Mallemort • Pélissanne
Rognac • Saint-Chamas • Salon-de-Provence • Sénas • Velaux • Vernègues

L'AVENIR
se prépare
ENSEMBLE